

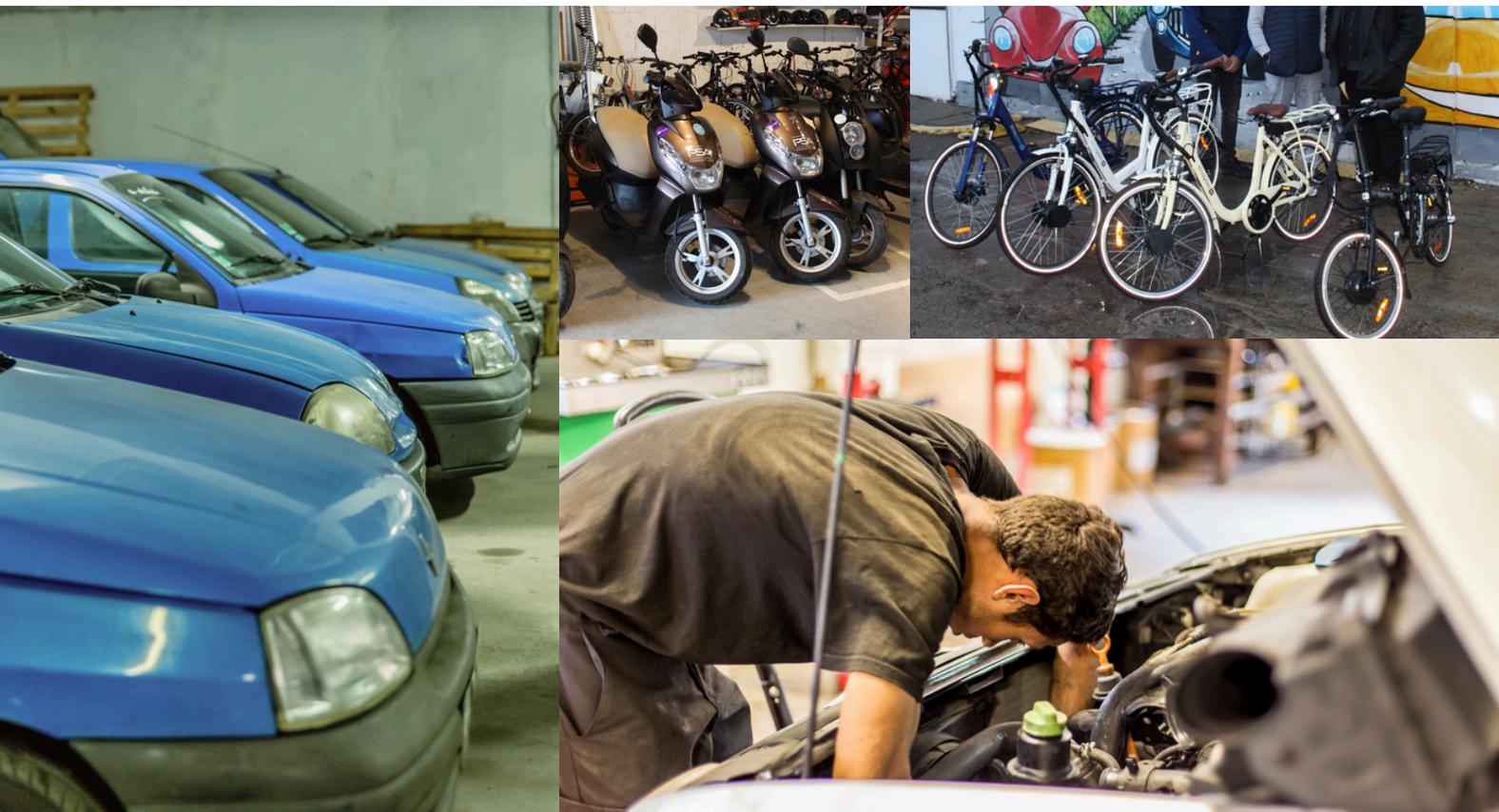


Cofinancé par
l'Union européenne



Accompagner les garages et loueurs de l'économie sociale et solidaire

Guide des dispositifs favorisant la mobilité des personnes en situation de précarité



27/05/2024 - Promotion 1

AVANT PROPOS

Ce guide est destiné aux lauréats de la première promotion du programme «Accompagner les garages et loueurs solidaires de l'économie sociale et solidaire». Cofinancé par l'Union européenne au travers du Fonds Social Européen (FSE+), il nous permet d'accompagner l'émergence et la pérennisation d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) porteuses de services de mobilité solidaire afin de développer des emplois.

Le Réseau Agil'ess est le réseau national des garages et loueurs solidaires. Réunissant 60 acteurs de la mobilité sur l'ensemble du territoire, il développe et accompagne la professionnalisation de ces derniers.

Malgré des modèles différents, les garages et les loueurs solidaires ont des activités communes : la location et réparation et la vente de véhicules à destination des publics en difficulté. Certains développent des activités complémentaires afin de mailler l'offre de leur territoire.

Ce guide répertorie les activités menées par les adhérents du Réseau Agil'ess au premier trimestre 2024. Il donne une image assez fidèle, mais non exhaustive, des dispositifs proposés par l'ensemble des garages et loueurs solidaires de l'économie sociale et solidaire.

CONSEIL LECTURE

Chaque fiche est composée de plusieurs rubriques. Afin d'en faciliter la lecture, des icônes représentent certains éléments. En voici la légende :

Objectifs du développement durable



Dispositif contribuant à l'éradication de la pauvreté.



Dispositif contribuant à l'accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.



Dispositif contribuant à parvenir au plein emploi et à garantir à toutes les personnes un travail décent.



Dispositif contribuant à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique.



Dispositif contribuant à assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable.

Localisation



Adhérent animant le dispositif



Adhérent intéressé par le dispositif

Territoires concernés



Territoires urbains et péri-urbains



Territoires ruraux

Etat du dispositif



Dispositif en cours



Dispositif à venir/en projet



Dispositif renouvelé chaque année

SOMMAIRE

1. La location sociale.....	5
2. La cagnotte mobilité.....	6
3. La location sociale de longue durée.....	7
4. Le transport d'utilité sociale.....	8
5. La réparation sociale.....	9
6. Le garage mobile.....	10

1. La location sociale

Principe

Louer un véhicule (vélo, scooter ou voiture) sur une durée temporaire pour favoriser la mobilité, et souvent, l'insertion professionnelle.

Objectif

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle



Descriptif du dispositif

Les bénéficiaires louent un véhicule à tarif social, pour une durée limitée (souvent à 3 mois). Durant ce temps, qui permet parfois la découverte d'un nouveau moyen de transport, la personne peut être accompagnée vers une solution de mobilité durable (achat d'un véhicule, passage d'un permis, etc.).

Public cible

Personne en situation de précarité, souvent prescrit par des partenaires (Pole Emploi, CCAS, etc.). Ces personnes sont des femmes ou des hommes majeurs dans la plupart des cas, en très grande majorité demandeurs d'emploi.

Impact mesuré

Selon une étude réalisée par notre réseau, en 2018, la location sociale permet la baisse des situations de précarité à la fin de la location (-67% de sans emploi et -22% de CDD moins de 6 mois), au profit d'une hausse de l'emploi durable (+ 85% de CDD de plus de 6 mois et +250% CDI).

Coût et financement

- Voiture

Le coût est d'environ 20€/jour/personne (assurance, entretien, frais administratifs, outils de gestion de flotte, etc.). Le modèle

Durée

Renouvelé par des conventions annuelles

Localisation



43 adhérents
31 départements

de la location sociale de voiture est basé sur des véhicules (neufs ou d'occasion) financés via des appels à projets et subventions, ou par l'utilisation de véhicules donnés puis remis en état par des garages solidaires.

Une partie du coût de location est pris en charge par des financeurs (département, FASTT, etc.), le reste à charge est couvert par le bénéficiaire (de 2 à 7€/jour).

- Deux roues (vélos et scooters)

Ce coût de fonctionnement est amoindri pour les scooter et vélo. Les investissements pour ces derniers sont plus importants pour les structures, car ils doivent être acquis.

2. La cagnotte mobilité

Principe

Pour chaque déplacement générant de faibles émissions de gaz à effet de serre, les utilisateurs de la cagnotte mobilité se voient octroyer des points mobilités – qu'ils peuvent ensuite échanger contre des lots.

Objectif

- Promouvoir et récompenser l'usage des mobilités douces et partagées telles que le covoiturage, l'autopartage et l'intermodalité.



Descriptif du dispositif

L'objectif de la cagnotte mobilité est d'inciter les habitants à utiliser les mobilités douces et partagées via l'attribution de lots et de bons d'achat, disponibles auprès de commerçants locaux. Toute personne qui utilise ce type de mobilité pour ses déplacements se voit attribuer des "points mobilités" en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Les conducteurs et passagers peuvent tous deux s'inscrire et valoriser leurs déplacements. À partir de 250 points, soit 25 kilomètres, le participant peut alors remporter le lot ou bon d'achat de son choix.

Public cible

Tout public amené à se déplacer – qu'il soit en insertion ou non.

Impact mesuré

La première expérimentation a connu une forte proportion de personnes qui souhaitent être mises en relation avec d'autres covoitureurs. Il apparaît que le projet répond à une véritable demande et qu'il faut multiplier les offres de transports pour des personnes ne disposant pas de véhicule personnel, mais désirant covoiturer.

Durée

Pour l'instant le projet a une durée d'un an, mais il a vocation à être renouvelable par convention annuelle.

Localisation



En cours

- 1 adhérent
- 1 département

A venir

- 2 adhérents
- 2 départements

Coût et financement

Le dispositif peut être financé par l'État, les collectivités territoriales ou des acteurs privés (comme les fondations). Les bénéficiaires ne contribuent pas financièrement au projet.

Au-delà de son impact pour les bénéficiaires directes, ce projet a des retombées économiques pour les acteurs du territoire : les lots et bons d'achat sont réalisés auprès des commerçants locaux.

3. La location sociale de longue durée

Principe

Louer un véhicule (vélo, scooter ou voiture) sur une durée de 6 à 24 mois pour favoriser la mobilité, et souvent, l'insertion professionnelle.

Objectif

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Offrir une solution de mobilité durable à ceux qui risqueraient de perdre leur mobilité au terme d'un contrat de location sociale classique.



Durée

3 ans minimum (mise en place, action, puis évaluation)

Descriptif du dispositif

Les bénéficiaires louent un véhicule à tarif social, pour une durée limitée (6 à 24 mois). Ce type de contrat peut succéder à un contrat de location sociale classique. Il permet au bénéficiaire d'avoir plus de temps pour être accompagné et trouver une solution de mobilité durable (achat d'un véhicule, passage d'un permis, etc.).

Public cible

Personne en situation de précarité, souvent prescrite par des partenaires (type Pole Emploi, CCAS, etc.). Ces personnes sont femmes ou des hommes majeures, en très grande majorité demandeurs d'emploi.

Impact mesuré

Si la hausse des situations d'emploi durable est importante sur la location sociale classique, ce dispositif va avoir un impact important pour les publics n'ayant pas de solution de mobilité à la fin du contrat (20% des bénéficiaires). Nous prévoyons à la fois de réduire la part des bénéficiaires sans solution à la fin de la location de longue durée, mais également une hausse du taux de retour à l'emploi, ainsi qu'une augmentation de la part des CDI.

Localisation



Expérimente

- 1 adhérent
- 1 département

En projet

- 9 adhérents
- 10 départements

Coût et financement

A l'instar de la location sociale, la location de longue durée a un coût de revient qui avoisine les 20€/jour. Si nous optons pour des véhicules moins émetteurs que les véhicules actuellement en circulation, nous devons avoir des ressources conséquentes ; aujourd'hui, une majorité des véhicules sont donnés, quand le véhicule électrique d'occasion le moins cher coûte 10 000€. Nous devons bénéficier de soutien de partenaires pouvant prendre en charge une partie des coûts d'investissement et d'exploitation. Le reste à charge des bénéficiaires ne devra pas dépasser les 150€/mois. Il comprendra les frais d'assurance, d'entretien, de réparation (environ 1 500€ d'économie par an pour l'utilisateur).

4. Le transport d'utilité sociale

Principe

Se déplacer sur demande, via un service individuel ou collectif.

Objectif

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Offrir une solution à la demande
- Mutualiser les trajets entre les bénéficiaires



Descriptif du dispositif

Les bénéficiaires effectuent une demande de transport via leur prescripteur. Le délai de réservation varie en fonction des structures (quelques jours à quelques heures). Le trajet peut être individuel ou collectif, grâce à des véhicules 9 places.

Il est principalement utilisé pour se rendre au travail, aller à des rendez-vous de santé ou administratifs.

Il existe plusieurs variantes : par exemple, le coût du transport peut augmenter au fur et à mesure afin d'inciter les bénéficiaires à utiliser une solution de mobilité plus pérenne.

Public cible

Personne en situation de précarité, souvent prescrit par des partenaires (type Pole Emploi, CCAS, etc.). Ses personnes sont femmes ou des hommes majeures, en très grande majorité demandeurs d'emploi.

Impact mesuré

Collecte de données en cours.

Durée

Renouvelé par des conventions annuelles

Localisation



10 adhérents

10 départements

Coût et financement

Le transport d'utilité sociale nécessite un coût d'investissement important pour l'acquisition des véhicules. Le coût de fonctionnement, donné au kilomètre, comprends l'entretien, l'assurance, le carburant et les salaires (conducteur, personnels administratif, direction, etc.).

5. La réparation sociale

Principe

Réparation des véhicules (voitures, deux roues ou vélo) à tarif social pour les personnes en situation de précarité.

Objectif

- Favoriser et maintenir l'insertion sociale et professionnelle
- Sécuriser la mobilité des personnes en situation de précarité
- Favoriser le réemploi de pièces de seconde main et augmenter la durée de vie des véhicules



Descriptif du dispositif

Les bénéficiaires effectuent une demande de réparation via leur prescripteur. Après un diagnostic, le garage présente un devis. En fonction des partenariats, celui-ci peut être en partie pris en charge. Les véhicules réparés sont souvent des véhicules mal entretenus faute de ressources. Les bénéficiaires n'ont d'ailleurs pas les moyens d'aller dans des garages traditionnels. Les véhicules peuvent être dangereux (une majorité ne passerait pas le contrôle technique sans l'aide du garage sociale).

Public cible

Personne en situation de précarité, souvent prescrit par des partenaires (type Pole Emploi, CCAS, etc.). Ses personnes sont femmes ou des hommes majeures, demandeurs d'emploi ou ayant de faibles revenus.

Impact mesuré

La majorité de nos adhérents sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Il y a donc un double impact social ; pour les bénéficiaires de la réparation d'abord, mais également des salariés en insertion. Ses derniers sont accompagnés dans le parcours au

sein des entreprises pour une durée de 4 à 24 mois.

Durée

Renouvelé par des conventions annuelles

Localisation



43 adhérents
30 départements

Coût et financement

La mise en place d'un garage nécessite des coûts très importants (local, matériel, etc.). Le coût des réparations est inférieur aux couts d'une réparation dans un garage traditionnel (notamment grâce à un plus faible taux horaire).

La création d'un garage nécessite au moins 70k€ d'investissement. Les charges sont similaire à un garage classique : achat des pièces, cotisations sociales, etc. Les garages sont souvent des SIAE, ce qui leur permet un modèle économique hybride grâce aux aides aux postes.

6. Le garage mobile

Principe

Un atelier mobile se déplace au plus près des habitants, pour diagnostiquer, sensibiliser et réparer les véhicules.

Objectif

- Favoriser et maintenir l'insertion sociale et professionnelle
- Sécuriser la mobilité des personnes en situation de précarité
- Favoriser le réemploi de pièces de seconde main et augmenter la durée de vie des véhicules
- Sensibiliser aux enjeux de la mécanique de rue

Descriptif du dispositif

Les bénéficiaires effectuent une demande de réparation via leur prescripteur. Après un diagnostic, le garage présente un devis. En fonction des partenariats, celui-ci peut être en partie pris en charge. Selon des problèmes identifier, la réparation peut être faite sur place, ou nécessite un déplacement au garage.

Les véhicules réparés sont souvent des véhicules mal entretenus faute de ressources ; les bénéficiaires n'ont pas les moyens d'aller dans des garages traditionnels. Les véhicules peuvent être dangereux (une majorité ne passerait pas le contrôle technique).

Public cible

Personne en situation de précarité, souvent prescrit par des partenaires (type Pole Emploi, CCAS, etc.). Ses personnes sont femmes ou des hommes majeures, demandeurs d'emploi ou ayant de faibles revenus.

Impact mesuré

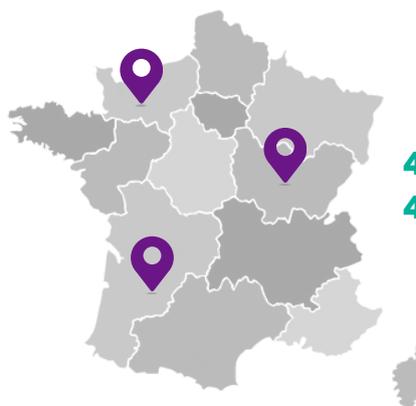
L'impact est à la fois sur la sensibilisation des publics ; à l'entretien des véhicules, mais aussi des adeptes de la mécanique de rue. En effet, les garages mobiles effectuent des permanences



Durée

Renouvelé par des conventions annuelles

Localisation



4 adhérents
4 départements

dans les territoires ruraux ou urbains. Ce type de projet répond à un réel besoin, et permet le « aller vers ».

Coût et financement

Nécessite des financements moins importants qu'un garage social, mais de nombreuses réparations nécessitent d'y être effectué. Le coût des réparations est inférieur aux couts d'une réparation dans un garage traditionnel (notamment grâce à un plus faible taux horaire).



ZAC du Fromadan – BP 66 47190 AIGUILLON

Tél. 06 29 16 49 59

www.agiless.fr

E-mail : contact@agiless.fr

Siret : 820 717 700 00018 – APE : 9499Z